



## En hausse Le café arabica

Les cours de la livre d'arabica ont grimpé jusqu'à 296,65 cents à New York, un niveau inédit depuis mai 1977, en raison de la faiblesse chronique des stocks et d'une récolte colombienne décevante.



## En baisse Sanofi-Aventis

Le laboratoire français a indiqué que les essais de phase III (les derniers) sur l'anticancéreux aflibercept, développé avec l'américain Regeneron, n'avaient pas atteint les objectifs fixés.

**1** milliard d'euros : c'est le gain qu'a inscrit LVMH dans ses comptes 2010 après le dénouement des instruments financiers complexes qui lui ont permis d'entrer au capital d'Hermès. Ce montant correspond à la différence entre la valeur des titres au moment de l'achat et leur valeur au 31 décembre 2009.

# Crise de la dette : la zone euro avance à pas mesurés

Le pacte pour l'euro a été adopté. Un accord global se dessine, mais l'Irlande et le Portugal font de la résistance

Bruxelles  
Envoyés spéciaux

Le nouveau chef du gouvernement irlandais, Enda Kenny, a refusé de faire le moindre geste pour relever son impôt sur les sociétés (IS). Il n'a donc pas obtenu de ses partenaires la révision qu'il réclame du plan d'aide négocié en novembre 2010 par son prédécesseur avec les Européens. Ainsi s'est soldée, sur un blocage, la réunion des dirigeants des pays de la zone euro, dans la nuit de vendredi 11 à samedi 12 mars. Chefs d'Etat et de gouvernement de l'union monétaire ont néanmoins ouvert la voie à un compromis, lors de leur prochain sommet, les 24 et 25 mars, afin d'apporter une réponse « globale » à la crise de la dette souveraine.

Les fondations du futur mécanisme de gestion des crises sont posées, tout comme celles du pacte pour l'euro, censé améliorer, à la demande insistante d'Angela Merkel, la compétitivité de l'union monétaire. « Nous avons avancé de façon substantielle », s'est d'ailleurs félicitée la chancelière allemande à l'issue des travaux.

Chacun a ses soucis, mais il y a les bons et les mauvais élèves de la zone euro. Pour son premier sommet, M. Kenny a joué les trouble-fêtes : le contentieux sur le « dumping fiscal » présumé de l'Irlande qui attire, grâce à son faible IS, les multinationales, notamment américaines, n'est pas tranché, tandis que les Européens s'engagent, dans le pacte pour l'euro, à coordonner leurs politiques fiscales. La Commission doit même proposer, mercredi 16 mars, un projet d'assiette commune de l'IS, longtemps resté dans les tiroirs pour cause de veto... irlandais.

### Bon élève grec

« Dans le pacte, il est prévu un impératif de coordination en matière fiscale », a martelé Nicolas Sarkozy à l'issue de la réunion. L'Irlande ayant refusé de s'y plier en échange de prêts moins coûteux, le sujet sera repoussé lors du prochain conseil européen. Pour la plupart des dirigeants de la zone, il est clair que l'Irlande, renflouée par ses partenaires, doit faire un geste si elle veut obtenir la révision des conditions de son aide.

Vendredi soir, le bon élève était plutôt la Grèce, elle aussi sous assistance. Athènes poursuit ses efforts d'assainissement public, et promet d'accélérer son programme de privatisations (50 milliards d'euros).



Le nouveau premier ministre irlandais, Enda Kenny (à droite), ici avec son homologue luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, et Nicolas Sarkozy, a refusé de relever l'impôt sur les sociétés dans son pays. ERIC FEFFERBERG/AFP

En contrepartie, le premier ministre, Georges Papandréou, a obtenu la baisse d'un point du taux d'intérêt versé à ses bailleurs européens (à 4,2%). La durée des prêts financés par les Etats de la zone euro a été allongée, passant de 4,5 à 7,5 ans, ce qui évitera au pays de s'épuiser à les rembourser trop tôt.

Ni bon ni mauvais élève, mais dans le collimateur des marchés, le Portugal a annoncé un nouveau

train d'économies et de réformes. « Ce sont des mesures importantes en elles-mêmes, elles renforcent la confiance et la solidarité des partenaires de la zone euro », a commenté Herman Van Rompuy, le président du Conseil européen.

José Socrates, le premier ministre portugais, espère éviter d'être placé sous assistance internationale. Officiellement, personne ne le lui demande. En réalité, son gouver-

nement reste soumis à forte pression pour accepter au plus vite un plan d'aide. Pour de nombreuses capitales, une intervention au Portugal permettrait de donner une bouffée d'oxygène à ce pays, tout en protégeant l'Espagne d'une éventuelle contagion.

Ainsi se met en place, dans la douleur, la coordination économique au sein de l'union monétaire, tandis que les Dix-Sept ont adopté

vendredi le pacte pour l'euro, exigé par M<sup>me</sup> Merkel en contrepartie de l'effort de solidarité demandé aux Allemands. Ce nouvel instrument, déjà très critiqué par les syndicats, viendra compléter le pacte de stabilité, lui-même en cours de refonte. Il ancre le principe d'une réunion annuelle de la zone euro, pour évaluer les engagements pris au plus haut niveau en matière de réformes. Convergence et modération

### Le pacte pour l'euro

Les pays de la zone euro et ceux volontaires se fixeront chaque année des objectifs à remplir : « Le choix des actions politiques spécifiques nécessaires (...) reste de la responsabilité de chaque pays. »

**Salaires** Ils devront évoluer « en ligne avec la productivité ». Les mécanismes d'indexation sur l'inflation devront être « réexaminés » si nécessaire. Les pays devront « garantir » que « l'établissement des salaires dans le secteur public soutient les efforts de compétitivité dans le secteur privé ».

**Impôts** Coordination et réforme fiscale sont encouragées, en matière de calcul de l'impôt sur les sociétés et de « baisse de l'imposition du travail ».

**Retraites** Un « alignement des systèmes de retraite avec la situation démographique nationale » est envisagé.

**Dette** Les pays sont invités à adopter des mécanismes de « frein à la dette ».

salariales, réforme des retraites, freins à la dette, sont désormais au menu de ce gouvernement économique à la mode allemande.

Enfin, il a été décidé que la capacité effective du fonds d'aide mis en place en mai 2010 sera portée à 440 milliards d'euros, contre 250 milliards à ce jour. A partir de 2013, le futur fonds permanent sera quant à lui doté d'une capacité effective de 500 milliards d'euros. Les deux outils seront autorisés à acheter de la dette directement émise par les Etats en difficulté, afin d'éviter tout naufrage financier.

En revanche, ils ne pourront pas, en raison du veto des pays les plus vertueux, prendre le relais de la Banque centrale européenne (BCE) afin de racheter aux banques les obligations souveraines qu'elles détiennent. Un compromis qui n'est pas du goût de Jean-Claude Trichet, le président de la BCE, lequel implore depuis des mois les Etats d'assumer leurs responsabilités.

Comme de nombreux points restent ouverts, les ministres des finances devraient tenter d'affiner la réponse « globale » promise aux marchés dès lundi lors d'une série de réunions. ■

Arnaud Leparmentier et Philippe Ricard

## Les agences de notation, cibles de toutes les critiques

PROVOCATRICES, les agences de notation ? En plein « sauvetage » de la zone euro, Moody's, chargée de mesurer la solvabilité des créanciers publics et privés, a semblé multiplier les maladroites.

D'abord, en dégradant, lundi 7 mars, de trois crans la note de la Grèce, déjà aux abois. Puis jeudi, en s'attaquant à celle de l'Espagne, mettant en doute le montant de 20 milliards d'euros estimé nécessaire par le gouvernement pour recapitaliser les banques du pays. Selon Moody's, le coût devrait être plus proche des 40 à 50 milliards.

Ces deux opérations ont été jugées déplacées par les autorités

politiques en Grèce en Espagne, mais aussi en France – la ministre de l'économie, Christine Lagarde, a qualifié, vendredi, l'initiative « hors de propos » – et plus généralement en Europe. Moody's répond être « focalisée » sur sa mission : produire des analyses « indépendantes et de qualité ».

### Conflits d'intérêts

Mais la profession (Moody's, Fitch et Standard & Poor's) semble, une fois encore, démontrer les travers de son action. La dégradation d'une note intervient souvent au moment où les risques ont déjà été identifiés et l'agence ne fait ainsi

qu'attiser la nervosité du marché.

Dont acte. La Commission européenne a promis d'agir « avant l'été ». Avant de noter un Etat, les agences devront répondre à un cahier des charges plus strict, explorer plus de critères et passer plus de temps dans le pays avec une équipe plus nombreuse. « Leur travail ne semble pas toujours très professionnel », juge-t-on dans l'entourage de Michel Barnier, commissaire aux services financiers. Pour supprimer les conflits d'intérêts, les agences pourraient ne plus être rémunérées, ou plus rarement, par les émetteurs qu'elles évaluent. Enfin, leurs notes, aujour-

d'hui la référence d'évaluation des risques pour les investisseurs institutionnels, pourraient être complétées par d'autres outils.

Cette nouvelle régulation renforcera le dispositif déjà en place depuis fin 2009, qui oblige les agences à être enregistrées et à expliquer leur méthodologie.

Pour autant, si personne ne prend vraiment leur défense, les critiques à leur encontre ne font pas oublier que ces messagers « soulignent un problème mais qu'ils ne sont pas le problème », indique Nicolas Véron, du centre de réflexion Bruegel. ■

Claire Gatinois

## Un internaute sur trois est victime de censure, selon RSF

L'association place dix pays sur liste noire et seize, dont la France, sous surveillance

La Tunisie et la Libye ne font plus partie des pays considérés par Reporters sans frontières (RSF) comme les « ennemis d'Internet ». Tout un symbole, au moment où l'association publie, vendredi 11 mars, un bilan sombre de la liberté de l'information en ligne. RSF considère que près d'un internaute sur trois dans le monde n'a pas accès à un Internet libre.

L'association met en exergue dix pays qui tentent de contrôler les contenus sur Internet, en pratiquant la censure, la répression physique des acteurs du Net ou en ayant recours à la diffusion de messages de propagande.

Trois pays se distinguent par le nombre de blogueurs ou de net-citoyens emprisonnés. La Chine,

tout d'abord, où 77 d'entre eux, dont le Prix Nobel de la paix, Liu Xiaobo, sont sous les verrous. Le Vietnam, avec 17 blogueurs emprisonnés. Et l'Iran, avec onze personnes détenues. La répression est particulièrement sévère dans ce pays où le blogueur irano-canadien Hosein Derakhshan a été éclopé d'une peine de dix-neuf ans de prison. Au total, 119 cyberdissidents sont derrière les barreaux dans le monde.

Parmi les autres pays placés par RSF sur la liste noire, il faut citer l'Arabie saoudite, la Birmanie, la Corée du Nord, Cuba, l'Ouzbékistan, la Syrie et le Turkménistan.

Mais l'association met aussi sous surveillance seize pays, dont, pour la première fois, la France. RSF dénonce les risques de la législa-

tion prévoyant un filtrage administratif du Web sans décision de justice. Une disposition du projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi 2), qui vise à lutter contre la pédopornographie.

### Cambriolages

RSF rappelle aussi que des sites d'information en ligne et des journalistes ont été victimes de cambriolages et ont subi des pressions pour livrer leurs sources. En particulier, à l'occasion de l'affaire Woerth-Bettencourt. RSF évoque enfin les vives critiques du gouvernement français après la diffusion de câbles diplomatiques américains par WikiLeaks et Le Monde.

La France se retrouve donc aux

côtés de la Tunisie. Ce pays reste en effet sous surveillance après la chute du régime de Ben Ali, tant que le système de censure n'est pas démantelé. RSF a remis, vendredi, au blog tunisien Nawaat le prix du net-citoyen, organisé avec Google. « Nous avons créé ce blog indépendant en 2004 pour briser la chape de plomb en Tunisie. Dès le lancement, nous avons été bloqués. Outre du contenu informatif, nous proposons des solutions de contournement de la censure », explique son cofondateur, Riadh Guerfali.

En Tunisie, réseaux sociaux (Facebook...), sites Web et téléphones mobiles ont prouvé leur rôle d'outils de transmission d'informations et de mobilisation. ■

Laurence Girard

## Energie Le PDG de Total minimise la hausse des prix des carburants

La hausse des prix des carburants, « c'est désagréable, c'est clair, on ne va pas dire le contraire, mais qu'on ne dise pas, tout de même, que c'est à cause des prix du pétrole que les gens vivent moins bien », a déclaré Christophe de Margerie, PDG de Total, vendredi 11 mars, devant l'Association des journalistes économiques et financiers. « Le pétrole, certes, augmente mais pas plus qu'en Allemagne, en Grande-Bretagne ou ailleurs, a-t-il poursuivi, tout en reconnaissant des difficultés pour certains ménages. Je ne pense pas que dans ces pays-là, on parle tous les matins de ça. Il doit y avoir quelque chose de particulier chez nous. » – (Reuters.)

## Assurance Axia vend sa part de 15,6% dans l'assureur-vie chinois Taikang Life

Axia a annoncé, vendredi 11 mars, la vente de sa participation de 15,6% dans le quatrième assureur-vie chinois, Taikang Life, soulignant que la transaction devrait avoir un impact positif d'environ 800 millions d'euros sur son résultat net.

## Transports Le marché de l'écotaxe poids lourds annulé par le juge administratif

L'appel d'offres remporté par l'italien Autostrade pour la mise en œuvre de l'écotaxe poids lourds en France a été annulé par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, en raison de doutes sur l'impartialité de la société ayant servi de conseil technique de l'Etat. Le parquet de Paris a aussi été saisi pour ouvrir une enquête sur de possibles irrégularités (Le Monde du 12 mars).

## Derrière le conflit social à la SNCM, la lutte acharnée pour la liaison Corse-continent

Le port de Marseille est bloqué depuis six semaines. Le rival Corsica Ferries ne cesse de croître

C'est un curieux conflit qui, depuis presque six semaines, paralyse la totalité de l'activité de la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM). L'origine de ce bras de fer engagé le 31 janvier se situe à Nice, où la compagnie doit supprimer l'un de ses deux navires assurant des liaisons avec la Corse. Pourtant, c'est à Marseille – qui, dans cette opération, doit bénéficier d'un transfert d'activité – que la grève a pris racine.

Ce mouvement – que la direction de cette entreprise, détenue à 66% par Veolia et à 25% par l'Etat depuis sa privatisation, juge sans objet – s'est brutalement durci jeudi 10 mars, avec l'intervention de forces de l'ordre pour débloquent le port phocéén, bloqué par la CGT. Priée, comme ses concurrents, de réduire ses rotations au départ du port niçois afin de limiter les nuisances sonores, la société s'inscrit en faux contre les craintes de la CGT. Celle-ci évoque un plan social et la cession de quatre navires, voire le démantèlement de la compagnie.

« Cette grève est construite artificiellement par la CGT des marins de Marseille, qui joue les pompiers pyromanes », assure Gérard Couturier. Le président du directoire de la SNCM précise que seul un navire sur dix sera retiré et chiffre d'ores et déjà à près de 8 millions d'euros le coût de ce mouvement. « Ces actions, si elles se poursuivent, vont finir par donner raison à la CGT... », assure le dirigeant de la SNCM.

Ce conflit accroît les tensions autour de la réforme des liaisons maritimes entre la Corse et le continent, dont les élus cherchent à engager la remise à plat. Au centre du jeu, la SNCM : privatisée en 2006 et chargée par l'Assemblée de Corse d'une délégation de service public avec son partenaire, la Compagnie méridionale de navigation (CMN), elle peine



La SNCM, privatisée en 2006, est chargée d'une délégation de service public. F. LAUNETTE/LA PROVENCE

depuis longtemps à résister à l'ascension de Corsica Ferries.

Cette compagnie, fondée en 1968 par la famille Lota, originaire de Bastia, n'a cessé de gagner du terrain depuis l'ouverture à la concurrence, en 2001. Aujourd'hui, Corsica Ferries détient 63% du marché des liaisons vers la Corse. « Nous avons joué notre rôle de challenger et avons su nous adapter avant les autres », assure Pierre Mattei, directeur de cet opérateur, qui assure pratiquer des tarifs « 20% à 30% » inférieurs à la concurrence.

Corsica Ferries, dont le siège se trouve à Bastia, a placé ses dix-sept navires sous pavillon italien – ce qui permet de limiter notablement la masse salariale –, développé très tôt son offre sur Internet et pratique une politique commerciale agressive. La compagnie, qui dessert aussi l'île de Beauté au départ

de Savone et Livourne, développe l'essentiel de ses rotations à partir de Toulon, où les mouvements de grève sont très rares.

Le port varois se pose de plus en plus en concurrent de Marseille. Il lui fait de l'ombre sur le trafic passagers (les ferries, mais aussi les

**Corsica Ferries bénéficie d'une « aide sociale » versée aux passagers résidant en Corse, aux personnes âgées et aux étudiants**

croisières), ainsi que sur le marché du « ro-ro » (camions embarqués sur des navires rouliers). Les multiples conflits de ces derniers mois ont fait affluer vers les quais de Toulon – dont le trafic s'est accru de 23% en 2010 – nombre de navires n'ayant pu accoster dans le port phocéén.

La paralysie prolongée des navires de la SNCM, en partie compensée par le regain du trafic de Corsica Ferries, provoque un fort mécontentement dans les milieux économiques corses. Mais aussi dans les rangs des élus de l'Assemblée territoriale de Corse dont la nouvelle majorité de gauche, élue en mars 2010, s'est engagée à remettre

à plat les financements des liaisons avec le continent.

Tandis que la SNCM et la CMN reçoivent au global, au titre de la continuité territoriale, une subvention de 105 millions d'euros par an, Corsica Ferries bénéficie, lui, du système dit de « l'aide sociale » versée aux passagers résidant en Corse, aux personnes âgées ou encore aux étudiants. Remise en question par certains élus et critiquée par la SNCM, cette prestation, dont bénéficient 73% des passagers de Corsica Ferries, pourrait être revue.

Sans cette aide, qui représente 12 euros en moyenne par bénéficiaire, pour un budget d'environ 16 millions d'euros par an, l'opérateur assure qu'il ne pourrait maintenir son activité. Faute d'avoir obtenu le bénéfice de « l'aide sociale », l'opérateur italien Moby a été contraint, le 25 février, de jeter l'éponge, dix mois seulement après avoir lancé une ligne Toulon-Bastia.

D'autres pistes sont évoquées. Etendre la délégation de service public à Toulon, où s'implanterait alors la SNCM, comme l'a un moment suggéré la Commission européenne. Une éventualité qui provoque un haut-le-cœur chez Corsica Ferries... Ou encore constituer une compagnie régionale, comme le proposent, notamment, les nationalistes. ■

Jean-Michel Normand

## Affaire Renault : la justice privilégie la piste de l'escroquerie

Deux enquêteurs du groupe ont été mis en garde à vue. Leur rapport incriminait trois cadres

L'affaire d'espionnage que le groupe Renault avait dénoncée, en janvier, en licenciant trois cadres, s'est transformée en simple dossier d'escroquerie. Vendredi 11 mars, les policiers de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) ont placé en garde à vue Dominique Gevrey et Marc Tixador, les deux enquêteurs du service de sûreté du groupe automobile, auteurs du rapport à l'origine des accusations contre les trois salariés. Comme l'a indiqué le site Internet de France Soir, M. Gevrey a été interpellé au moment où il s'appretait à prendre l'avion pour l'Afrique. Son collègue avait été convoqué dans l'après-midi.

Ils sont interrogés dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte pour « escroquerie en bande organisée » par le procureur de la République de Paris, Jean-Claude Marin. La justice semble désormais considérer que cette affaire pourrait n'avoir été qu'un moyen de soustraire de l'argent au constructeur en le trompant sur la nature des informations transmises au service de sécurité interne.

### Victimes ou complices ?

Cette nouvelle piste judiciaire a été ouverte après le retour définitif, en France, cette semaine, des entrades judiciaires envoyées, par le parquet, en Suisse et au Liechtenstein pour savoir si les numéros de comptes bancaires suspects prêtés par les enquêteurs de Renault aux trois cadres existaient réellement. Or, de source judiciaire, les conclusions des entrades sont sans appel : ces numéros ne correspondent à rien.

Dès lors, il s'agit de faire la lumière sur les conditions dans lesquelles les deux enquêteurs de Renault ont réalisé leurs investiga-

tions. Pour ce faire, il faudra qu'ils acceptent de dévoiler l'identité de leur source d'information qu'ils ont, à ce jour, toujours refusé d'identifier aussi bien aux policiers qu'à leur employeur. Il faudra aussi qu'ils lèvent le voile sur les circuits créés pour payer le mystérieux informateur.

On sait déjà que l'agent traitant de la source, Dominique Gevrey, avait mis en place un système de fausse facturation pour la payer. Puisque les informations transmises par cet informateur se sont révélées fausses, les enquêteurs de Renault ont-ils été abusés ou sont-ils complices d'un montage et d'une opération qui leur a permis, au final, de sortir frauduleusement 355 000 euros en espèces ?

Ces interrogatoires pourraient, enfin, permettre de valider ou d'infirmer certaines hypothèses déjà évoquées dans cette enquête. De source judiciaire, on indiquait en effet que les policiers souhaitaient approfondir leurs recherches en direction de la société Swift, organisme financier de compensation bancaire, basé en Belgique. C'est de là que viendraient les références fournies par Renault comme étant des numéros de comptes bancaires des cadres incriminés. La source aurait pu avoir accès au système interne à Swift.

Vendredi soir, le groupe automobile a refusé tout commentaire, se contentant de préciser, à l'adresse des cadres licenciés, que « si des injustices ont été commises, Renault les réparera ». Au terme de leur garde à vue, les deux hommes peuvent être remis en liberté, si aucune charge n'est retenue contre eux, ou déferés au parquet aux fins de poursuites. ■

Jacques Follorou

## Sir Goodwin : ne l'appellez plus jamais... banquier

Les traitres, les affreux, les vilains, les fossoyeurs, les âmes damnées... Ces jour-ci, il n'est pas bon outre-Manche d'être ou d'avoir été un banquier. Les seigneurs de l'argent, tenus pour responsables de tous les maux du royaume, s'accrochent comme ils peuvent aux branches.

Sir Fred Goodwin, dont la mégalomanie a emporté la Royal Bank of Scotland (RBS) à la fin 2008, est l'homme le plus haï du royaume. Or, voilà que l'indéfectable ex-patron de la première institution financière écossaise, aujourd'hui nationalisée, a obtenu de la justice l'interdiction aux médias de mentionner... son ancien métier. Au nom de la protection de sa vie privée, l'ennemi public numéro un ne veut plus que les journaux et télévisions rappellent ses lamentables états de service à la tête de RBS.

Consultant auprès d'un cabinet d'architectes d'Edimbourg, il veut en finir avec les attaques verbales et les actes de vandalisme dont sa famille est la cible, conséquences, selon lui, du tapage médiatique autour de sa personne. Si Sir Goodwin est à l'évidence fragile comme une porcelaine, il reste, pour l'homme de la rue, le symbole des pires dérives de la finance : du parachute doré à l'énorme retraite, en passant par l'impunité judiciaire...

M. Goodwin est la première personnalité, en dehors des mondes du sport et des divertissements, à tenter de museler une

presse qui le voue aux gémonies. « A l'heure de la récession et de l'austérité, le public s'intéresse forcément aux agissements des financiers », note Niri Shan, juriste spécialiste des médias.

Les refuges deviennent rares pour les banquiers. Ainsi, les professionnels de la City et de Wall Street sont désormais indésirables au Soho House Group, propriétaire d'une dizaine de clubs privés branchés à Londres et à l'étranger.

### Bars huppés de Londres

« Nous revenons à nos racines, l'industrie de la création au sens large. Nous privilégions désormais les artistes, les gens des médias ou de l'édition », insiste un porte-parole de cette enseigne regroupant les bars et restaurants les plus huppés des quartiers londoniens de Soho ou Shoreditch, mais aussi de Berlin ou Miami.

Pour les stars tape-à-l'œil de la City, la pilule est d'autant plus amère que leurs rémunérations colossales ont soutenu l'essor des établissements du Soho House Group, moins coincés et moins élitistes que les vénérables clubs de gentlemen de Pall Mall.

Heureusement pour les banquiers, il y a aussi des nouvelles plus réjouissantes : les bonus sont de retour, et nombre de jeunes financiers ont été invités aux noces princières du 29 avril. ■

Marc Roche  
(Londres, correspondant)

## Devant la cour d'appel de Lyon, la nocivité du bitume pour la santé des ouvriers du bâtiment en question

Une filiale de Vinci avait été condamnée en première instance après le cancer mortel d'un employé

Lyon  
Envoyé spécial

Nouveau scandale sanitaire comparable à celui de l'amiante ? Ou disparition atroce instrumentalisée par la CGT ? Au départ, la mort de Francisco José Serrano Andrade alimentait un litige entre ses proches et son ex-employeur, la société Eurovia – une filiale du groupe de BTP Vinci. L'affaire tourne, depuis plusieurs mois, à la polémique, et ébranle les industriels de la route. Elle a été examinée, vendredi 11 mars, par la cour d'appel de Lyon.

Francisco José Serrano Andrade a été emporté par un cancer de la peau en juillet 2008. Il avait dû cesser de travailler deux ans plus tôt, lorsque les médecins avaient diagnostiqué la pathologie. Embauché en 1986 chez Eurovia, il avait été employé durant plusieurs années à l'épandage de bitume pour construire des routes.

Le carcinome épidermoïde

cutané à l'origine de sa mort a été reconnu comme maladie professionnelle. Estimant qu'Eurovia n'était pas exempt de reproches, la femme de Francisco José Serrano Andrade et leurs trois enfants ont saisi le tribunal des affaires de Sécurité sociale (TASS) de Bourg-en-Bresse. Le 10 mai 2010, cette juridiction a considéré que l'entreprise avait commis une « faute inexcusable ». Dans ses attendus, elle évoque les « fumées » dégagées par les bitumes, dont certains sont « cancérigènes ».

Eurovia conteste ce jugement. « La décision [du TASS] a laissé un sentiment de procès absolument pas équitable », lance M<sup>e</sup> Franck Dremaux, l'un des avocats de la filiale de Vinci, lors de l'audience devant la cour d'appel de Lyon. Aux yeux de l'employeur, d'innombrables contre-vérités ont été proférées. Sur le parcours de Francisco José Serrano Andrade, tout d'abord. Jusqu'en 2001, il n'avait « aucun contact » avec le bitume,

assure M<sup>e</sup> Adrien-Charles Dana, l'autre conseil d'Eurovia. Ensuite, ajoute-t-il en substance, le salarié a été effectivement exposé à ce produit, mais pas à plein-temps.

Si son cancer a été déclaré en maladie professionnelle, c'est sur la base d'un avis qui rattachait cette pathologie uniquement à une exposition aux rayons solaires, enchaîne M<sup>e</sup> Dremaux. Or l'exposition au soleil « constitue un risque environnemental, mais pas professionnel ». Enfin, toutes les études ont montré que le bitume n'était pas cancérigène, martèle M<sup>e</sup> Dana.

### Peur d'être jugés « inaptes »

Affirmation discutable, rétorque M<sup>e</sup> Jean-Jacques Rinck, l'avocat de la famille du salarié. Les expertises dont Eurovia se prévaut sont sujettes à caution : elles ont été financées par les industriels, et confiées à des « mercenaires scientifiques ». D'autres sources, indépendantes, elles, ont souligné la nocivité du bitume ou de ses émana-

tions, affirme M<sup>e</sup> Jean-Paul Teissonnière, l'avocat de la fédération CGT-construction qui « intervient volontairement » dans la procédure.

L'ampleur du problème a sans doute été occultée par « la sous-déclaration des maladies professionnelles », relève M<sup>e</sup> Rinck. Nous sommes dans un milieu de « durs à cuire », dit-il, qui rechignent à dévoiler leurs pépins de santé de peur d'être jugés « inaptes » et de perdre leur emploi.

Francisco José Serrano Andrade, lui, était très exposé aux fumées de bitume, qui contiennent beaucoup d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et d'autres « molécules complexes », dont certaines sont considérées comme cancérigènes, poursuit M<sup>e</sup> Teissonnière. Eurovia a donc « manqué à ses obligations de sécurité », conclut M<sup>e</sup> Rinck, en invitant la cour d'appel à confirmer le jugement du TASS.

Décision le 10 mai. ■

Bertrand Bissuel